

**MJC Roguet**  
**9 rue de Gascogne 31300 Toulouse**  
**[www.mjcroguet.fr](http://www.mjcroguet.fr)**  
**SIRET 317 194 421 00010 / APE 9499Z**  
**Jeunesse & Sports 031 ORG0065**



## **ASSEMBLEE GENERALE DU 26 AVRIL 2024**

Le 26 avril 2024 à 18h30 s'est tenue l'Assemblée Générale de la MJC Roguet-St Cyprien en présence de 48 personnes dont 22 adhérent-es ou habitant-es, 6 membres du Conseil d'Administration (dont le représentant de la Fédération Départementale des MJC), 16 membres du personnel, 4 représentant-es d'associations partenaires (ALLEE, ASSQOT, RAVIV).

Etaient excusé-es Madame Jacquet-Violeau et Monsieur Bouche, représentant-es de la Mairie de Toulouse.

Réunie en session ordinaire, l'Assemblée a valablement délibéré et voté sur les sujets à l'ordre du jour :

- Présentation du rapport moral par Julien Klotz, Président de la MJC. Le rapport est adopté (25 voix pour, 0 contre, 0 abstention).
- Présentation du rapport financier 2023 par Bertrand Boillot, directeur, et Michel Carrieu, commissaire aux comptes. Le rapport est adopté (25 voix pour, 0 contre, 0 abstention). Le résultat de l'exercice 2023 excédentaire à hauteur de 11 607 € est affecté au fonds associatif
- Présentation du budget prévisionnel 2024 par Bertrand Boillot, directeur. Le budget est adopté (25 voix pour, 0 contre, 0 abstention).
- Proposition des tarifs d'adhésion pour la saison 2024-2025 : 20 € pour les adultes, 13 € pour les jeunes de moins de 18 ans. Les tarifs sont adoptés (23 voix pour, 2 abstentions, 0 voix contre).
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes (société Carrieu Audit et Conseil) pour la période de 2024 à 2030 (23 voix pour, 2 abstentions, 0 voix contre).
- Présentation du rapport d'activités 2023 par Bertrand Boillot, directeur de la MJC.
- Renouvellement du Conseil d'Administration : sont élu-es Dominique Charron (25 voix), Annie Jam (25 voix), Bernard Bousquet (25 voix), Fabienne Régis (25 voix) et Julien Klotz (25 voix).

L'annonce d'une prochaine baisse de la subvention de fonctionnement du Conseil Départemental de Haute-Garonne dès 2024, conjuguée aux incertitudes qui pèsent sur le montant de la subvention versée par la Mairie de Toulouse à partir de 2025, ont suscité des questionnements et nourri un débat au sein de l'Assemblée.

Sollicités par le directeur de la MJC, les services du Conseil Départemental expliquent cette annonce par un contexte budgétaire défavorable, marqué par la forte diminution de ses recettes fiscales en 2024 et de façon concomitante l'augmentation de ses dépenses sociales, non compensée par l'Etat. Soumise à l'obligation de présenter un budget à l'équilibre, la collectivité s'estime contrainte de réviser la politique volontariste de soutien aux acteurs culturels et associatifs du département mise en place ces dernières années.

Les adhérent-es et membres du personnel de la MJC ont exprimé leurs inquiétudes concernant l'impact prévisible d'une diminution des financements publics sur le fonctionnement et la programmation de l'association. Ils appréhendent particulièrement ses conséquences sur l'emploi et plus généralement une politique de gestion des ressources humaines dictée par des impératifs seulement économiques.

Les associations partenaires de la MJC présentes dans la salle (ALLEE et ASSQOT) ont témoigné des difficultés et/ou des incertitudes budgétaires dans lesquelles elles se trouvent. Elles s'interrogent sur leur capacité à maintenir durablement l'offre qualitative d'activités et de services qu'elles développent sur leur territoire dans un contexte de baisse continue des financements publics.

L'ensemble des participant-es s'est accordé sur le danger que représente le désengagement progressif de l'Etat et des collectivités vis-à-vis des associations remplissant des missions d'intérêt général au service des habitant-es. Au-delà d'une problématique purement comptable, le risque identifié est celui d'un glissement vers un modèle économique de prestations de services payants à la population pour compenser les pertes de ressources budgétaires occasionnées par la baisse des subventions.

Cette évolution se ferait au détriment des actions transversales que mènent les associations, comme le sont pour la MJC Roguet les Cafés Culturels, les Jeunes Poussent, la fête de quartier de St Cyprien, le festival Ecléc'zik ou SODA. A ce titre, elle est jugée contraire aux intérêts des habitant-es comme aux principes que défend dans son projet la MJC (l'accueil inconditionnel des publics, l'accès aux droits culturels, le soutien aux initiatives citoyennes).

La Fédération Départementale des MJC de Haute-Garonne s'est fait l'avocate d'une démarche collective et concertée des associations d'éducation populaire auprès des collectivités confrontées à la dégradation de leurs ressources budgétaires pour peser plus efficacement sur les arbitrages politiques et préserver un modèle économique qui repose avant tout sur un engagement pérenne de la puissance publique (Etat et collectivités).

Fait à Toulouse le 29 avril 2024.

Julien Klotz, Président MJC